

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE  
de  
La Fare-les-Oliviers**

N° 2023\_2\_5

**Objet : BUDGET PRIMITIF 2023 DU  
CCAS**

**VOTE :  
UNANIMITE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil d'Administration du Centre

Communal d'Action Sociale de la

Commune de

**LA FARE LES OLIVIERS**

**Séance du 14 avril 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 14 avril, à 16 heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de La Fare les Oliviers, dûment convoqué conformément à l'article 48 de la Loi du 5 avril 1884, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Olivier GUIROU.**

Etaient présents :

Mr GUIROU Olivier,  
Mme WECKERLIN Carine,  
Mme BARATA Silvia,  
Mme BAUMANN Claude,  
Mme CHAUVIN Anny,  
Mr DUMETZ Jean-Philippe,  
Mme GIRAUD Alberte,  
Mme PAUL Jany,  
Mme DAHMAN Hinda,  
Mme MERZOUGUI Noura,

Absents :

Mme ROSMARINO Laurence,  
Mr CASTELLO Patrick.

Absents donnant pouvoir :

Mme MOREL Anne marie à Mme BARATA Silvia

Secrétaire de la séance :

Mme MIQUELAJAUREGUI Sandrine –  
Responsable du CCAS

## Budget Primitif 2023 du CCAS

Monsieur le Président indique que le projet de Budget Primitif 2023 a été élaboré dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil d'Administration a opté, comme la loi lui en laisse la faculté, pour une présentation des dépenses et des recettes par nature, avec un tableau de synthèse croisé par fonction.

Le projet du Budget Primitif 2023 comporte également toutes les dispositions budgétaires nécessaires, ainsi que les recettes adéquates pour procéder au règlement des dépenses et en particulier les dépenses à caractère obligatoire.

Après prise en compte de tous ces éléments, le budget primitif 2023 du CCAS s'équilibre comme suit :

### SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 15 121,24 €  
Recettes : 15 121,24 €

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 219 400,66 €  
Recettes : 219 400,66 €

Monsieur le Président propose de passer au vote du budget primitif 2023 du CCAS conformément aux équilibres financiers décrits ci-dessus.

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

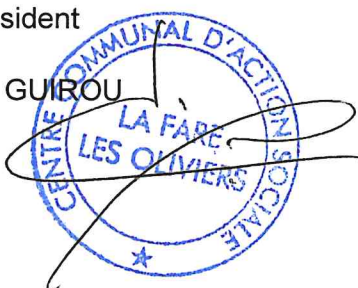
L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le budget primitif 2023 du CCAS tant en dépenses qu'en recettes conformément à l'exposé ci-dessus, section par section, chapitre par chapitre,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents aux effets ci-dessus.

Le Président

Olivier GUIROU



La secrétaire de séance

Sandrine MIQUELAJAUREGUI

